

Questions orales

Je puis dire au député que le ministre est saisi de cette affaire. Il étudie la situation ainsi que la demande du GATT.

Le Canada conserve le droit de surveiller la situation et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les emplois des Canadiens à l'avenir, si les importations menacent de bouleverser le marché des serviettes en tissu éponge.

* * *

[Français]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES FRAIS BANCAIRES—LES PETITES ENTREPRISES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Lors de l'annonce de la politique sur les frais bancaires, le 30 juin, le ministre d'État (Finances) a parlé seulement des comptes personnels en excluant complètement les comptes d'affaires des petites entreprises qui sont aussi vulnérables aux pratiques des banques que les consommateurs.

Est-ce que le ministre des finances va donner de nouvelles directives aux banques pour prévenir et protéger les petites entreprises de toute augmentation abusive de la part des banques? C'est donc tel quel que la Fédération canadienne des entreprises le demande.

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas saisi la première partie de la question du député. Je crois qu'il s'informait du taux de chômage annoncé ce matin, qui était de 7,6 p. 100.

Des voix: Bravo!

[Français]

Et aussi, monsieur le Président, à cause de la diminution du taux de chômage dans la province de Québec, il y a moins de 9 p. 100 pour la première fois dans les derniers sept ans.

[Traduction]

Je suis sûr que c'est à moi que le député a posé cette question. S'il veut en poser une autre sur le chômage, je donnerai de plus amples détails.

J'ai entendu la seconde partie de la question qui porte sur les frais bancaires imputés aux petites entreprises. Nous avons eu des contacts avec des représentants de PME, y compris la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Mon collègue, le ministre d'État aux Finances, a mentionné que nous sommes en train d'organiser une réunion à ce sujet entre des représentants des petites entreprises et l'Association des banquiers canadiens. Je pense qu'elle devrait avoir lieu dans deux semaines environ.

M. Gagliano: Les petites entreprises canadiennes n'ont pas besoin de réunions, c'est de l'action qu'il leur faut. Elles en ont par-dessus la tête des réunions.

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX PETITES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, pourquoi le ministre a-t-il exclu les comptes d'affaires des petites entreprises lorsqu'il a annoncé que les chèques sans provision déposés dans les comptes personnels ne seraient pas frappés deux fois de frais bancaires? Pourquoi le ministre fait-il de la discrimination à l'égard des petites entreprises? Pourquoi ces dernières paieraient-elles des doubles frais alors que la plupart de ces chèques proviennent de leurs clients? Quand il s'agit de relations publiques, que le ministre mette donc en pratique ce qu'il prêche au lieu de se moquer des petites entreprises.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement a fort bien montré qu'il était capable d'agir. Inutile au député de faire le fanfaron.

Le député prétend que les petits entrepreneurs en ont assez des réunions. Or, ce sont eux-mêmes qui en ont demandé.

M. Gagliano: Après six mois de réunions, il est temps d'agir.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons donné suite à leur demande. Ainsi que je l'ai dit dans ma première réponse, nous prenons les dispositions pour que cette réunion ait lieu d'ici quelques semaines.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

LE CN—LE DÉRAILLEMENT D'UN WAGON DE CHLORE EN ABITIBI—ON DEMANDE QU'UNE ENQUÊTE SOIT INSTITUÉE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Encore une fois, un autre déraillement en Abitibi! Mardi dernier, un wagon de chlore du CN a déraillé au mille 26.8 au nord de Senneterre. Un désastre a été évité.

La sécurité est réduite depuis les dernières coupures du personnel du CN, à Senneterre.

Est-ce que le ministre peut garantir à la population une meilleure sécurité de la part du CN sur le réseau ferroviaire de l'Abitibi—Témiscamingue, et qu'une enquête publique soit effectuée immédiatement sur les trois derniers déraillements survenus au Nord-Ouest québécois depuis un an?

[Traduction]

M. Allmand: Dites-nous combien d'emplois on a créés au Canada.